

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018
---------------------------------------	--

L'an deux mille dix huit et le dix huit décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Claude CID, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY.

Absents excusés ayant donné procuration : Annie GRANDEMANGE, procuration à Françoise BRUNET

Absente excusée : Catherine DUMAS

Absents : Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Marc VALETTE

Le quorum étant atteint, le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Il énonce ensuite la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation :

Décision n°2018/58 : Convention avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, portant sur l'autorisation d'installer et exploiter 2 caméras et 1 antenne sur le gymnase départemental permettant la transmission des images vidéo au niveau du parking jouxtant le collège François MITTERRAND.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 - Mise en place de la Commission de contrôle dans le cadre du répertoire électoral unique – désignation des membres représentant la commune - annule et remplace la délibération n° 2018/11/01 du Conseil Municipal du 27/11/2018

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée, que par délibération n° 2018/11/01 du 27 novembre 2018, et à la suite des élections à bulletin secret, le Conseil municipal a élu Claude CID membre titulaire et Danielle PONCET membre suppléant afin de siéger à la Commission de contrôle dans le cadre du répertoire électoral unique.

Or, il explique que le Bureau des Elections de la Préfecture, en date du 4 décembre 2018 a informé la Municipalité de l'irrégularité de cette désignation. En effet, conformément au IV de l'article L.19 du Code Electoral, la Commission de Contrôle, *doit être composée d'un Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission, ou à défaut du plus jeune conseiller municipal....*

Il rappelle que pour la commune de Toulouges, 3 élus se sont portés volontaires pour participer aux travaux de la commission : il s'agit de Roselyne BARANDE, Danielle PONCET et Claude CID.

Conformément à l'article du Code Electoral cité ci-dessus, et dans l'ordre du tableau, il s'agit de désigner Danielle PONCET en tant que membre titulaire et Roselyne BARANDE , en tant que membre suppléant.

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget primitif 2019 de la Commune

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, informe l'Assemblée que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Collectivités peuvent, jusqu'à l'adoption du budget à venir, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mireille REBECQ précise que les crédits ouverts sur l'année N – 1 en section d'investissement s'élevaient à la somme de 4 129 886,34 €.

Mireille REBECQ ajoute que l'ouverture anticipée des crédits se calcule de la façon suivante :

4 129 886,34 € - 543 900,00 € - 40 000,00 € (dette, opérations d'ordre) – 529 929,34 € (restes à réaliser 2017) = 3 016 057,01 €.

Ainsi 25% de 3 016 057,01 € soit 754 014,25 € T. T. C, peuvent faire l'objet d'ouverture anticipée sur le budget principal 2019 non voté.

Elle précise que seulement une partie de ce droit sera affectée aux opérations suivantes et reprise lors du budget principal 2019 :

- l'opération n°101 – Acquisitions mobilières et immobilières pour 50 000 € TTC estimés,
- l'opération n°103 – Grosses réparations des bâtiments communaux pour 70 000 € TTC estimés,
- l'opération n° 219 – Colombariums 10 000 € TTC estimés,
- l'opération n°220 – Aménagement urbain pour 50 000 € TTC estimés,
- l'opération n° 239 – ALSH pour 10 000 € TTC estimés,
- l'opération n°245 – Résidence intergénérationnelle pour 250 000 € TTC estimés,
- l'opération n°246 – Extension scolaire et associative pour 250 000 € TTC estimés,
- l'opération n° 248 – Extension de l'école maternelle pour 30 000 € TTC estimés.

Mireille REBECQ ajoute que le montant de l'ouverture de crédits nécessaires à ces opérations s'élève à la somme de 720 000 € TTC. Cette somme permettra de payer les factures de certaines opérations dont l'engagement ne peut être retardé.

Elle précise que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget 2019, en section d'investissement, conformément à la législation en vigueur.

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'autoriser l'engagement anticipé des dépenses avant le vote du budget 2019.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Modification des tarifs

Mireille REBECQ rappelle aux élus que le tableau des augmentations des tarifs leur a été envoyé afin qu'ils en prennent connaissance. Elle rappelle que pour tous ces services communaux, l'augmentation est de 2 %.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Attribution d'une indemnité de conseil au nouveau Trésorier

Jean ROQUE expose à l'Assemblée qu'à la suite du départ à la retraite de Monsieur Jean-Paul LAGUARDA, Trésorier Principal de Saint Esteve, le Conseil Municipal doit prendre une nouvelle délibération pour attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Ahmed HAMIDANI, le nouveau Trésorier de la collectivité depuis le 1er août 2018.

Il rappelle à l'Assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Il observe d'une part que si le législateur prend comme mesure de supprimer cet avantage cela ira dans le sens de la suppression de niches concernant certaines professions. D'autre part, concernant la commune, les services avaient d'excellents contacts avec l'ancien Trésorier qui était de bon conseil. Dans le cadre des bonnes relations avec la Trésorerie, Jean ROQUE propose de voter une indemnité au taux de 100 %.

Claude CID demande quelle est la somme allouée. Il lui ait répondu que le montant s'élevait à 4 000 € sur 2017 pour les trois entités.

Laurent ROSELLO dit qu'il votera contre cette attribution pour plusieurs raisons : il estime que ce fonctionnaire d'Etat est déjà rémunéré pour faire son travail et donner des conseils. Depuis les lois de décentralisation le relationnel n'est certainement plus le même. Il précise que les agents sous sa responsabilité sont davantage en contact avec les communes que lui même. Il ajoute que les agents communaux ne perçoivent pas de prime sous prétexte qu'ils font bien leur travail. Il précise que le cumul des primes allouées en décembre par toutes les communes représente une somme qui pourrait être employée ailleurs, au vu des difficultés financières que rencontrent les collectivités territoriales.

Babeth CARDIN-MADERN précise qu'elle est également contre ce genre d'indemnité et donne l'exemple plus équitable des services de l'Equipement dont la prime de l'ingénieur était ajoutée aux primes des agents et divisée par le nombre de personnel du service.

Gaston COUBRIS précise que ce fait existe dans toutes les administrations, mais que ce sont les parlementaires qui doivent décider et régler les problèmes en la matière.

Laurent ROSELLO informe les élus que c'est le seul fonctionnaire d'Etat aujourd'hui qui perçoit cette indemnité de la part des communes. De plus n'ayant aucun pouvoir hiérarchique sur lui, nous n'avons aucun moyen de savoir si son travail est bien fait et si la prime est méritée.

Jean ROQUE intervient pour dire qu'un courrier adressé au Député afin de dénoncer ces avantages pourrait être une solution, mais que de prendre une décision mettant en porte à faux nos services, ne serait pas raisonnable.

Vote : 15 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions

4 – Occupation de salles pour petits spectacles – création d'un tarif

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée qu'il arrive que la commune de Toulouges soit sollicitée pour accueillir dans ses salles communales, des spectacles tels que « marionnettes ».

Afin d'encaisser ces diverses occupations de salles, elle propose au Conseil municipal de créer un tarif de 20 € par prestation.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Perpignan Méditerranée Métropole – Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours année 2017 - Investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux

Mireille REBECQ explique que dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement voirie 2017 qui concerne l'aménagement de l'avenue Lavoisier et de l'avenue Maillol, il convient de verser à Perpignan Méditerranée Métropole un fonds de concours d'un montant de 18 418,03 € correspondant à 1/3 du montant Hors Taxe des travaux hydrauliques et pluviaux.

Ce montant avait été prévu au BP 2018. La Communauté Urbaine a pris à sa charge les 2/3 restants conformément à la convention. Les travaux du Programme Pluriannuel d'Investissement 2017 se sont élevés à 55 254,08 € HT et ont concerné principalement l'avenue Maillol.

Vote pour à l'unanimité.

6 – Programme de travaux de climatisation dans les bâtiments communaux dédiés à la Petite Enfance – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux – année 2019

Mireille REBECQ informe que la Commune souhaite réaliser des travaux d'installation de climatiseurs dans des bâtiments communaux dédiés à la Petite Enfance : le restaurant scolaire, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les dortoirs de l'école maternelle.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, pour l'année 2019.

Vote pour, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat.

7 – Médiathèque El Mil-lenari – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales dans le cadre des animations culturelles – Programme culturel 2019 « Lire et Découvrir »

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que la médiathèque propose annuellement un programme d'actions culturelles tout public, extrêmement diversifié : ateliers d'arts plastiques et scientifiques, expositions, jeux de société, cinéma, conférences, la nuit de la Lecture et enfin le mois du film documentaire. Pour 2019, la médiathèque El Mil.lenari lance le programme « Lire et Découvrir » enrichi des activités détaillées ci-dessus.

Vote pour, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

III/ INTERCOMMUNALITÉ

1 – Perpignan Méditerranée Métropole – Mise en place de la carte réseau pour les bibliothèques de PMM

Mireille REBECQ explique qu'au titre de la compétence « lecture publique » PMM a intégré les bibliothèques municipales, dans le réseau informatique et numérique commun des bibliothèques de l'intercommunalité.

Les détenteurs d'une carte de bibliothèque communale ont déjà un accès libre et gratuit aux ressources numériques du portail commun. Cette carte réseau proposée en option, permettra aux abonnés des bibliothèques d'aller emprunter des documents dans plusieurs bibliothèques de leur choix sur le territoire de PMM.

Claude CID intervient pour dire qu'il est dommage qu'il y ait deux tarifs et que cette mutualisation va

coûter plus cher à l'utilisateur contrairement à d'autres services publics, tels que les transports en commun de PMM.

Jean ROQUE lui répond que les usagers sont libres de prendre ou pas cette carte réseau, que cela ne va pas concerner énormément d'utilisateurs et que l'engagement dans cette convention est de bénéficier de la rénovation complète de tout le matériel informatique, avec un ensemble d'équipements neufs (ordinateurs, tablettes etc.....).

Il précise que la commune a procédé à une négociation avec PMM afin de conserver le portail d'accueil El Mil·lenari et ainsi garder son identité culturelle.

Vote pour à l'unanimité, la signature de la convention définissant les modalités de mise en place de la carte réseau pour les bibliothèques de Perpignan Méditerranée Métropole.

2 – SYDEEL66 – Mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques – rues Bizet, Berlioz et Vidal – Avenant n° 1

Gérard CASTANY, adjoint aux travaux et à la vie des quartiers, rappelle aux élus que par délibération n° 2017/11/11 du 28 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention entre le SYDEEL66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune, relative aux travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques, pour les rues Bizet, Berlioz et Vidal.

Le SYDEEL 66, par courrier du 13 novembre 2018, informe la commune que l'annotation indiquée en préambule de la convention initiale concernant le marché public de maîtrise d'œuvre référencé sous le n° 2015SERVMOE001 est supprimée et remplacée par les références du marché public de maîtrise d'œuvre n° 2018SERVMOE002.

Aucune modification n'interviendra dans le plan de financement annexé à la convention initiale, le montant des travaux estimatif s'élève à 329 377,56 €, l'autofinancement estimatif de la Commune reste à 61 490,16 € et l'autofinancement estimatif de la Communauté Urbaine reste à 215 187,10 €

Vote pour à l'unanimité.

3 – Perpignan Méditerranée Métropole – Validation du contrat « Bourg-centre »

Jean ROQUE explique que dans le cadre de la démarche du Contrat Territorial signé entre la Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée et Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Toulouges a déposé un dossier de contrat cadre « Bourg-centre ».

Ce contrat a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune et la Communauté Urbaine afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune vis à vis de son bassin de vie. Il met en avant les enjeux de la commune répartis en trois thématiques : démographie et logement, sport et culture, et économie.

Jean ROQUE félicite les services qui ont contribué à la mise en œuvre du diagnostic complet qui sera présenté le 4 février 2019 devant un jury, dans les locaux de Perpignan Méditerranée Métropole.

Vote pour à l'unanimité, la validation du contrat « Bourg-Centre ».

IV / FONCIER

1 – Acquisition des parcelles cadastrées BC 139 et BC 375 lieu dit l'Espinassera à Monsieur Sébastien BIGOTTE – Rectification d'une erreur matérielle - Annule et remplace la délibération n° 2018/10/12 du 30 octobre 2018

Laurent ROSELLO rappelle qu'en date du 30 octobre 2018, le Conseil municipal a décidé de l'acquisition des parcelles BC 139 et BC 375 lieu dit l'Espinassera appartenant à Monsieur Sébastien BIGOTTE pour une superficie estimée à 626 m².

Lors de cette séance, les membres du conseil ont, par 23 voix pour et une abstention, approuvé cette acquisition. Or, une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération sur laquelle est mentionnée que cette acquisition avait été votée à l'unanimité.

Les services du Contrôle de Légalité de la Préfecture ont demandé aux services municipaux de représenter cette délibération en Conseil municipal, afin de rectifier cette erreur matérielle.

Claude CID intervient et précise qu'il a refusé de prendre part au vote alors qu'il n'avait pas été convoqué à la Commission d'Urbanisme traitant de ce dossier. L'enregistrement de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 a été réécoutée par les services, et Claude CID précise bien qu'il s'abstient. La délibération est donc approuvée par 23 voix pour et 1 abstention.

Vote par 23 voix pour et 1 abstention.

V / PERSONNEL

1 – Crèche la Claire Fontaine – Renouvellement de travail à temps partiel

Jean ROQUE expose aux élus, que quatre agents de l'E.A.J.E de la crèche la Claire Fontaine ont demandé le renouvellement de leur temps partiel pour convenances personnelles à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 7 mois.

Trois agents ont demandé à travailler à 90 %, il s'agit de :

- Aurore PULIDO
- Stéphanie BERNADO
- Valérie SERGENT

Un agent a demandé à travailler à 50 %, il s'agit d'Alix MASCLE.

Il précise que lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Comité Technique a donné un avis favorable pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2019.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 28/35ème et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE explique à l'Assemblée qu'en prévision du recrutement par voie de mutation, d'un Adjoint Administratif à temps non complet au sein du service urbanisme, il convient de créer un poste à 28/35ème et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2019.

Pierre MONTEL intervient pour demander si la demande de travail à 28/35ème est du fait de l'agent. Jean ROQUE lui répond par l'affirmative.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 30/35ème et modification du tableau des effectifs.

Jean ROQUE explique à l'Assemblée qu'en prévision du recrutement d'un Adjoint Technique à temps non complet au sein de la crèche la Claire Fontaine, il convient de créer un poste à 30/35ème et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2019.

Vote pour à l'unanimité.

VI / QUESTIONS DIVERSES

Claude CID intervient et précise que lors de la dernière Commission Urbanisme et Travaux plusieurs projets importants portés par un particulier ont été présentés, tels que la station service, l'immeuble DUVAL et la pétanque et concernaient des parties de parcelles communales. Il interroge Jean ROQUE pour savoir si des promesses de vente ont été signées ou si tout simplement le promoteur a imaginé ces projets sans aucun accord préalable..

Jean ROQUE répond que rien n'a été promis. Effectivement, plusieurs personnes ont été à l'initiative de projets sur la station service et que si il fallait laisser quelques m² du terrain de la pétanque pour faciliter un projet, il n'y aurait pas d'hésitation.

Laurent ROSELLO, à la demande d'un membre du conseil, précise que ce projet porte sur la restructuration de la station service, avec agrandissement du bâtiment actuel pour construire 4 locaux commerciaux dont un barbier, un fleuriste, un boulanger et une épicerie/fruits légumes. Or, après avoir pris connaissance des plans, il s'est rendu compte que la superficie prise à la commune était aussi importante que l'agrandissement prévu par l'intéressé.

Jean ROQUE informe que l'intéressé Monsieur Marc GOMEZ, sera reçu pour faire un point sur ce projet. Par ailleurs, il informe que la maison Fourcade pouvait faire l'objet d'un projet de chambres d'hôte à l'étage par le gérant de la Brasserie des Sports, mais le projet a été abandonné faute de moyens.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Marc VALETTE